



AVIS PUBLIC

Aux contribuables visés au district de la Société de développement commercial formée dans le secteur L'Annonciation

DÉPÔT DU RÔLE DE PERCEPTION POUR L'ANNÉE 2016

AVIS PUBLIC EST PAR LES PRÉSENTES DONNÉ PAR LA SOUSSIGNÉE TRÉSORIÈRE QUE :

Conformément aux articles 501 et 503 de la *Loi sur les cités et villes*, le rôle de perception de la cotisation de 2016 payable par chaque contribuable tenant un établissement d'entreprise dans le district d'une Société de développement commercial formée dans le territoire de l'ancien Village de L'Annonciation est complété et a été déposé à mon bureau le 23 février 2016 et la Ville a procédé à l'envoi des comptes dans le délai imparti.

DONNÉ À RIVIÈRE-ROUGE CE 2^e JOUR DE MARS 2016

**Nicole Bouffard
Trésorière**